

DEPARTEMENT  
DU CHER

SEANCE DU 29 juin 2023

Nombre de Conseillers  
Afférents au Conseil : 13  
Présents : 09  
Votants : 12**Présents :** Mesdames Caroline ARTHU, Cathy BATISTE, Mireille CHARBY, Marina DUPUY, Katia DUSSAPIN, Caroline LALEVÉE LESAGE, Messieurs Philippe ANDRIAU, Julien JOURDAINE, William TAILLANDIER.Date de la convocation :  
22 juin 2023**Excusés avec pouvoir :** M. Michel CANTENEUR pouvoir à M. Philippe ANDRIAU, M. Jean-Michel CAREL pouvoir à Caroline ARTHU, Christelle JOIE pouvoir à Mme Caroline LALEVÉE LESAGE.Date d'affichage :  
22 juin 2023**Excusé sans pouvoir :** M. Stéphane PETIT**Secrétaire de séance :** Mme Katia DUSSAPIN**DELIBERATION N° 2023-39 Bis****Annule et remplace délibération n°2023-39 : Erreur matérielle****OBJET :** Création d'emploi – Adjoint Technique Principal 2<sup>ème</sup> Classe.

Le Maire rappelle à l'assemblée,

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi ou de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique avant délibération.

**Le Maire propose à l'assemblée :**La création d'un emploi d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet 35/35<sup>ème</sup> pour occuper les fonctions d'accueil, de gestion comptable et administrative à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique au grade d'adjoint technique.

Le traitement sera calculé par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023.**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-2 et 3-3,

Vu le tableau des emplois,

**DECIDE :**

- d'adopter la proposition du Maire
- de modifier ainsi le tableau des emplois :
  - o Filière Technique
    - Adjoint Technqiuie principal 2<sup>ème</sup> classe - Catégorie C - Temps complet
- d'inscrire au budget les crédits correspondants

**ADOPTÉ : à 12 voix pour.**

Le secrétaire de séance  
Katia DUSSAPIN



Pour extrait certifié conforme,  
Vallenay, le 29 juin 2023

Le Maire,  
Marina DUPUY

